AG2R LA MONDIALE

Organiser votre transmission d’entreprise en 2022

et assurer votre projet de vie future

Mouvement des Entreprises de France Ille-et-Vilaine

AG2R LA MONDIALE

teo

Organiser la Transmission d’Entreprise de nos clients

Intervenant : Olivier GLATRE

Direction du Marché de la protection patrimoniale

Ceci est un document exclusivement réservé à l’interne qui ne peut engager la responsabilité d’AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE, 1er groupe de protection sociale spécialiste de la protection de la personne

Notre mission : répondre à tous les besoins de protection de la personne tout au long de la vie.

Nos métiers : la retraite (complémentaire et supplémentaire), la prévoyance, la santé et l'épargne.

Notre gouvernance paritaire et mutualiste place nos clients au cœur de notre stratégie et de nos choix.

Parce que nous sommes un **Groupe paritaire et mutualiste,** nous nous distinguons des assureurs traditionnels à double titre :

- en associant nos assurés à nos réflexions, décisions et actions ;
- en **utilisant nos bénéfices pour sécuriser nos engagements, développer de nouvelles garanties, renforcer nos services et innover**.

Notre rôle est **d'aider chacun à faire les bons choix**, quelle que soit sa situation et en toutes circonstances :

- en **nous adaptant en permanence** ;
- en lui **apportant une protection pérenne**, pour lui et pour ses proches.

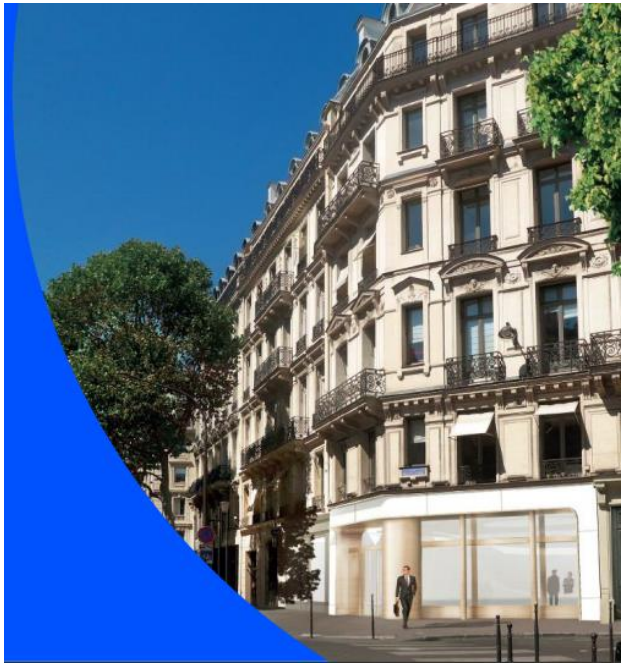

Pourquoi une offre de service AG2R La Mondiale ?

1 entreprise sur 4
est cliente ALM

1 salarié sur 4
est client ALM

En tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire

Nous nous devons de les accompagner sur la transmission d'entreprise

60%

Des dirigeants cédants partent à la retraite

20%

Des dirigeants de PME ont plus de 60 ans

En tant qu'acteur majeur de la retraite

Nous nous devons de les accompagner sur la cessation d'activité en intégrant le contexte transmission d'entreprise

AG2R LA MONDIALE
teo

AG2R LA MONDIALE,

un groupe de référence en assurance de la personne

Nous proposons une offre complète de solutions d'assurance pour nos clients, quel que soit leur profil : actif ou retraité ; salarié ou travailleur indépendant ; dirigeant de TPE ou de PME ; entreprise ou branche professionnelle.

Prévoyance

Se prémunir, ainsi que sa famille, contre les aléas de la vie (incapacité à travailler, invalidité, décès)

Santé

Protéger sa santé et celle de ses proches

Assurance vie épargne

Sécuriser ses revenus et préparer son avenir

Retraite complémentaire et supplémentaire

Préserver son niveau de vie et réaliser ses projets

15 millions
de personnes protégées

Plus de
500 000
entreprises accompagnées soit 1 entreprise sur 4 en France

Près de
110 branches
professionnelles

AG2R LA MONDIALE et ses services conseils aux clients

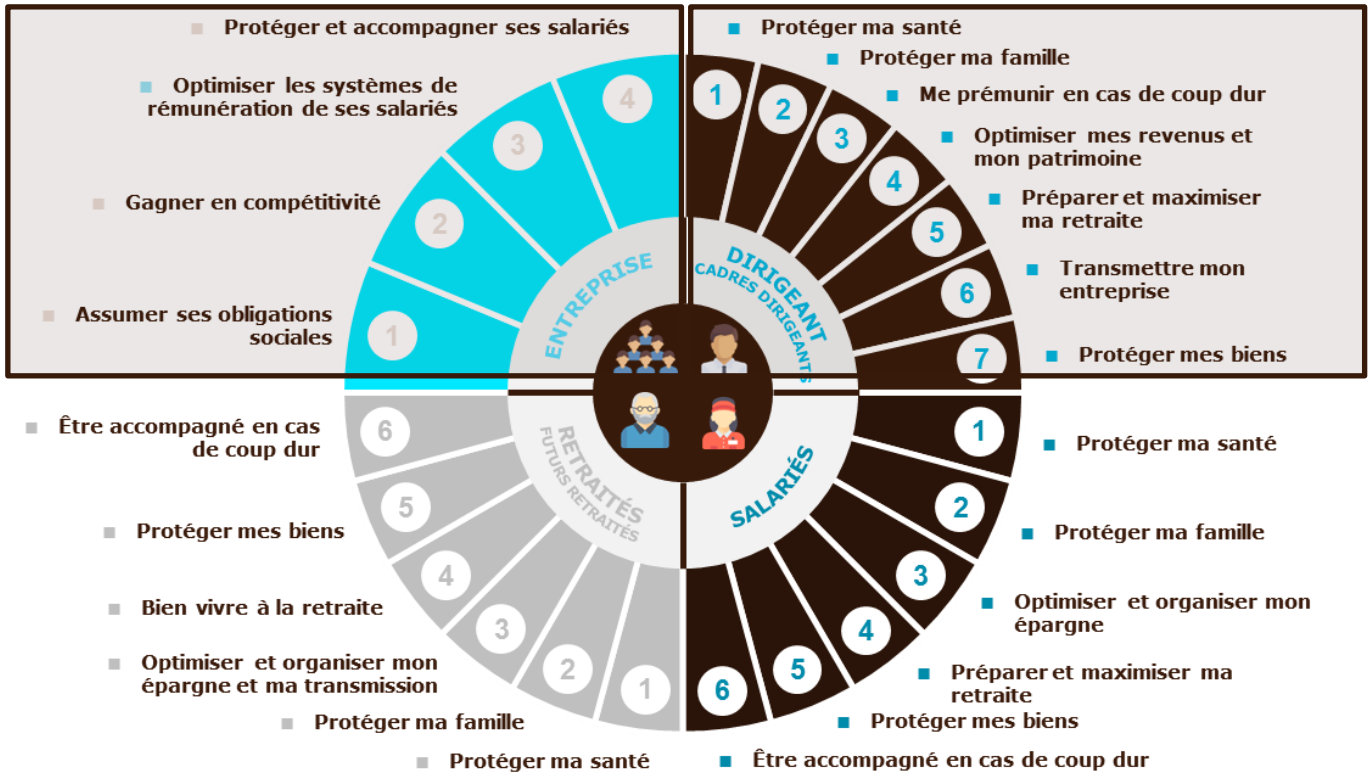

Dirigeant Opérationnel Propriétaire : LES 3 PILIERS DU PATRIMOINE

LE PATRIMOINE SOCIAL

Ensemble de **droits**, acquis par un assuré du fait des **cotisations sociales** obligatoires ou facultatives qui ont été réglées tout au long de sa carrière.

Ce patrimoine est un **potentiel économique** lié à la survenance d'un **risque** ou d'un **évènement**:

- Maladie
- Arrêt de travail
- Chômage
- Décès
- Retraite
- **Dépendance**

Exemple

Un homme liquide à 62 ans une retraite de 44 000€ / an

sa durée de vie moyenne estimée est de 23 ans

Son stock en matière de patrimoine social est > 1000K€

Nécessité de le protéger
ne pas éluder cette question dans nos arbitrages

DIRIGEANT : LES 3 PILIERS DU PATRIMOINE

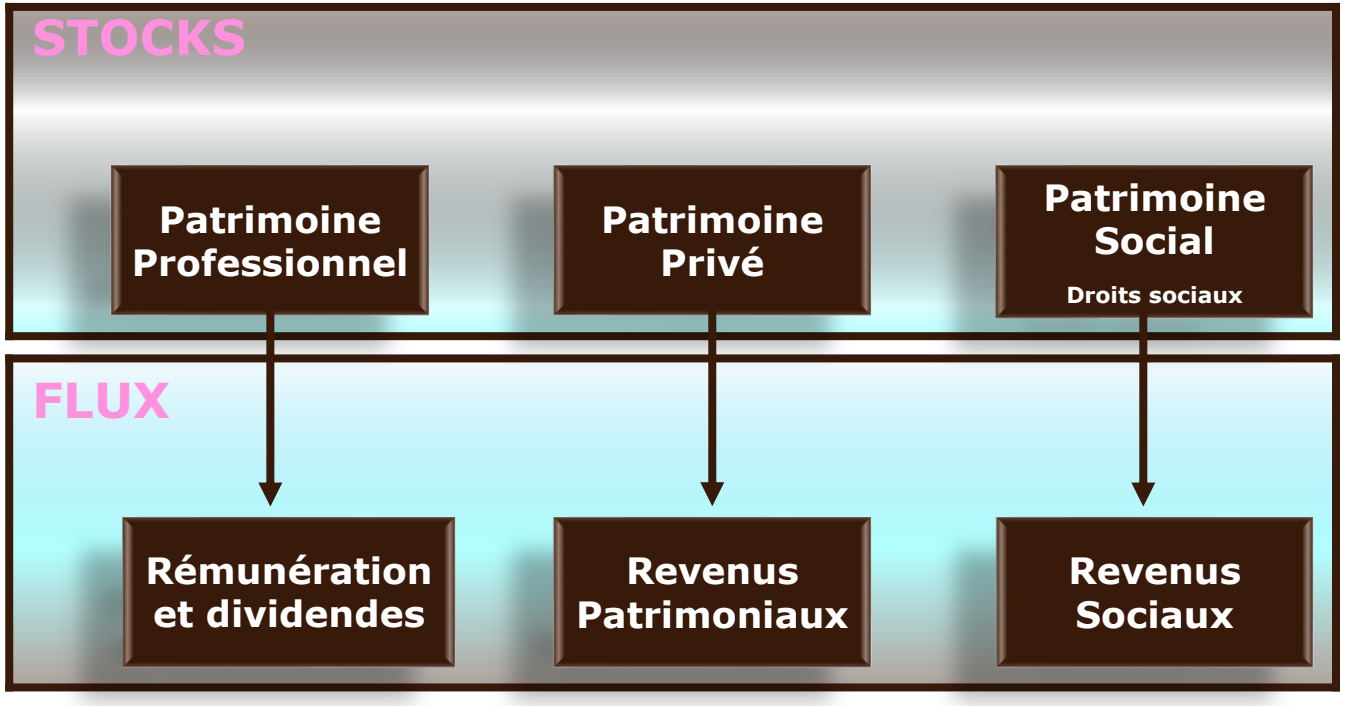

DIRIGEANT : LES 3 PILIERS DU PATRIMOINE

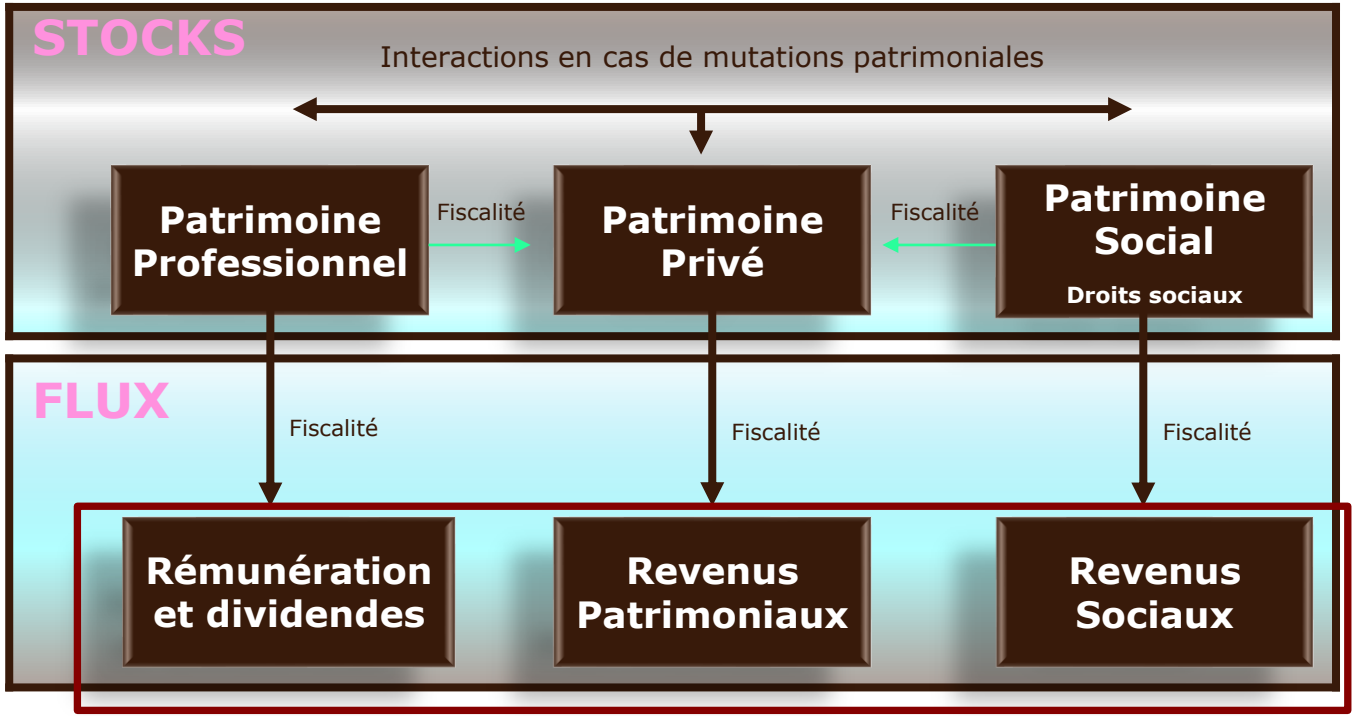

TRAIN DE VIE DU FOYER

SITUATION

AVANT TRANSMISSION

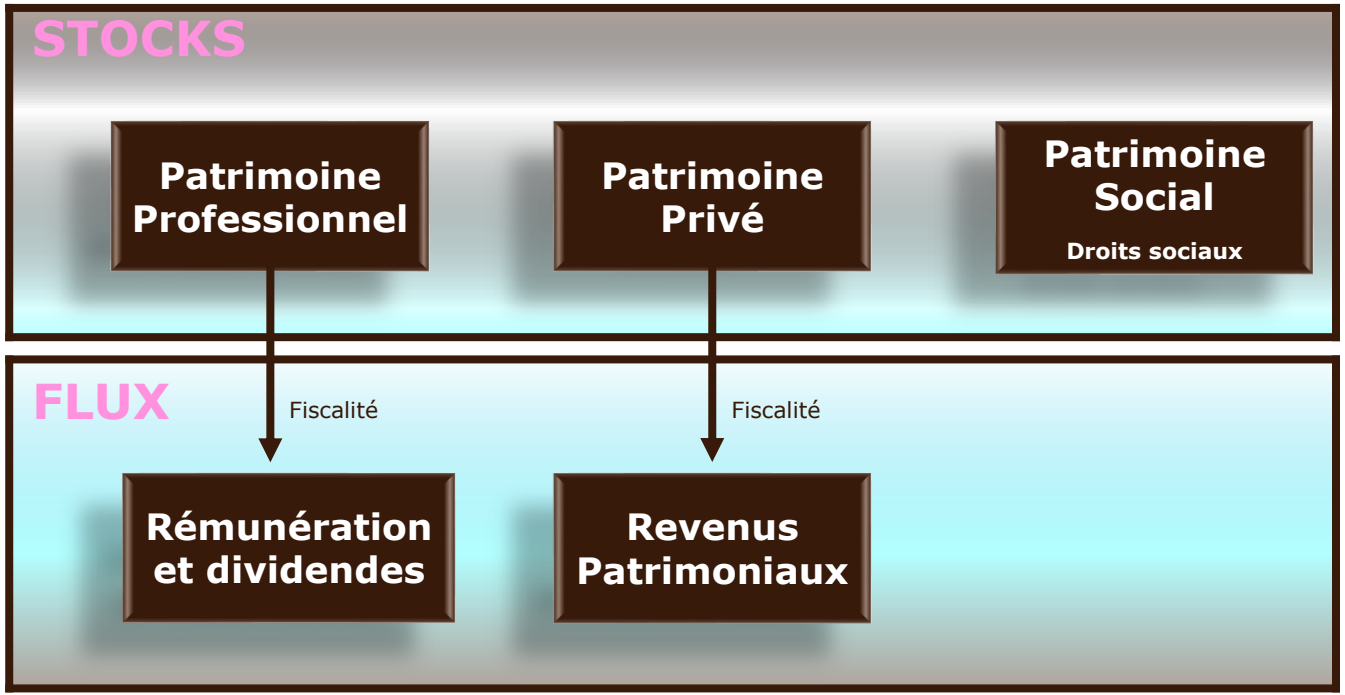

SITUATION

APRES TRANSMISSION

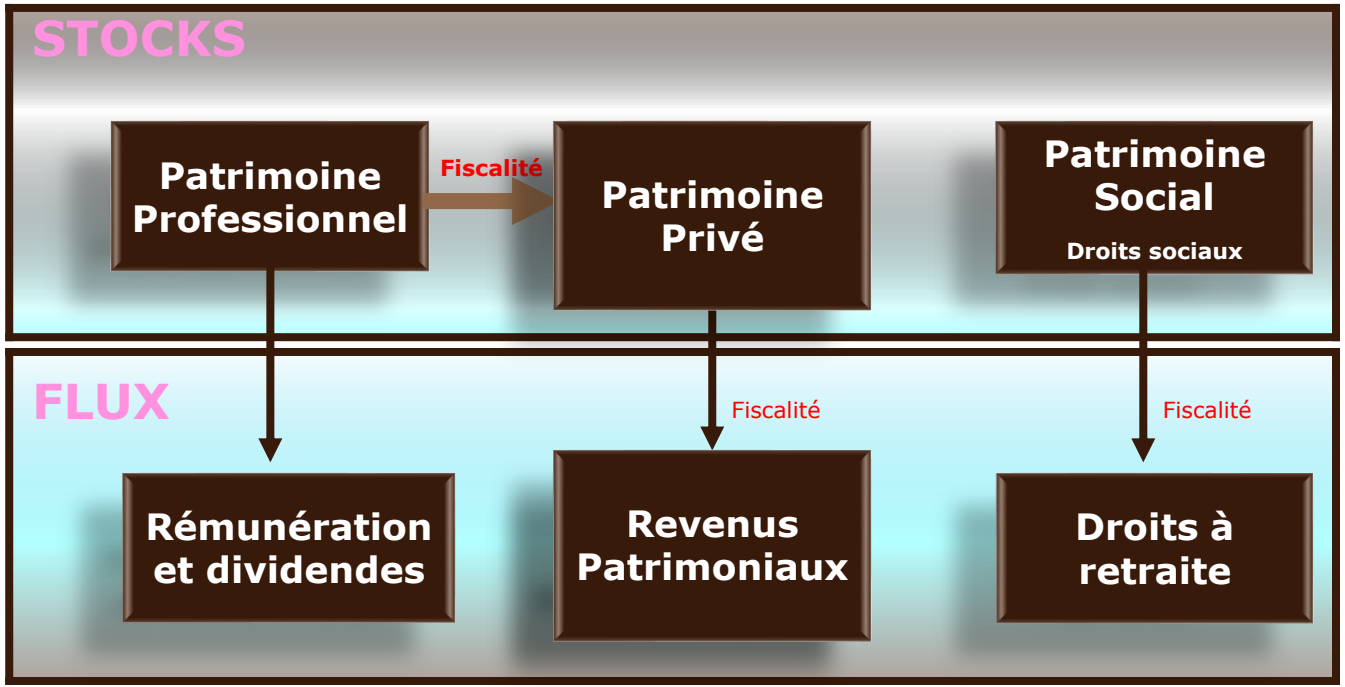

Votre patrimoine : de quoi est-il composé ?

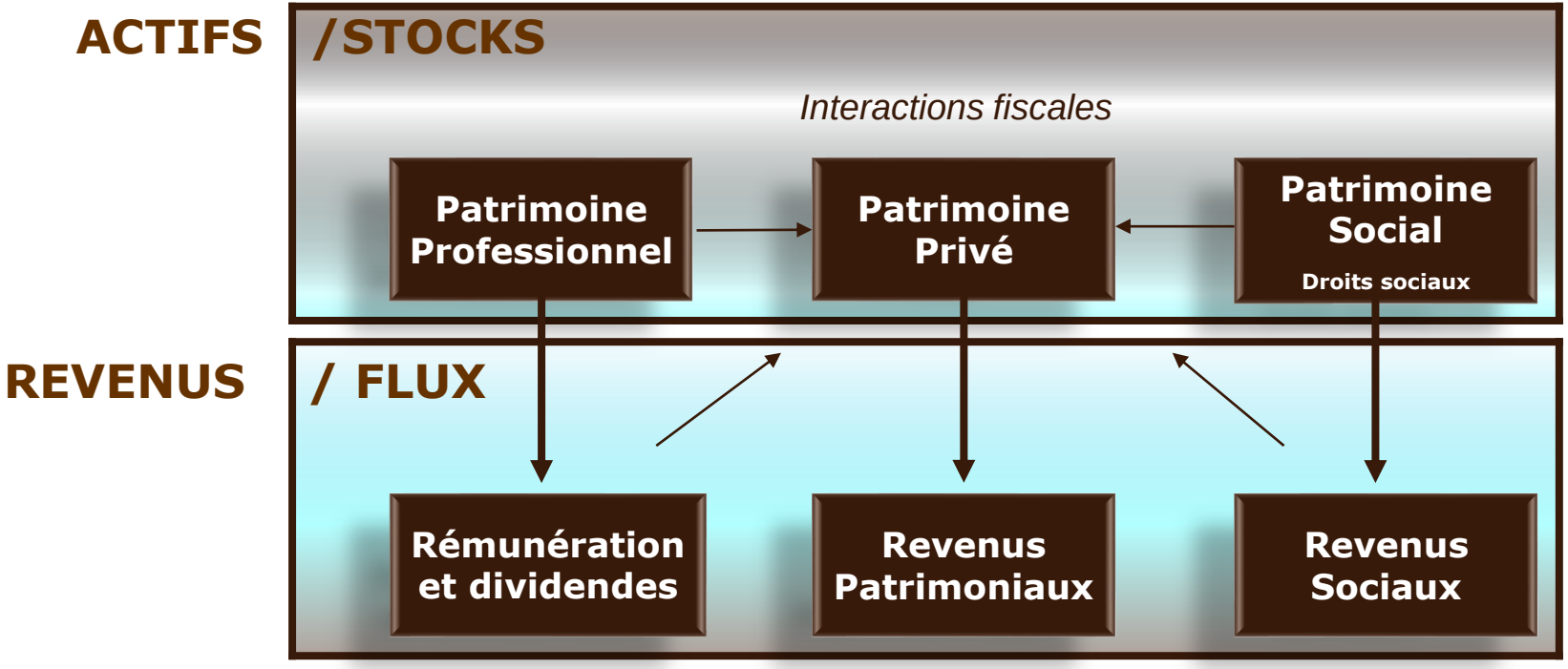

TRAIN DE VIE

Notre méthode d’accompagnement des clientèles patrimoniales :

Le projet de vie future par périodes de vie

Méthodologie d’approche

- La question la plus essentielle n’est pas technique : **quelle vie souhaitez-vous vivre ?**
- De cette réponse va découler **le besoin de revenu par période de vie**
- De ce besoin va découler **la structuration du patrimoine pour y répondre**
- De cette structuration va découler **la typologie de transmission et la stratégie patrimoniale**

Quelques exemples de projets de vie:

- **Personnel** :
  - Faire un beau voyage
  - Solder un crédit pour me sentir plus libre
  - Acheter une résidence secondaire pour se retrouver en famille
  - Garder le même train de vie qu'aujourd'hui et 75% pour le conjoint survivant
  - Préparer la dépendance

- **Familial** :
  - Donner du cash à mes enfants pour les aider dans la vie
  - Laisser un patrimoine à mon conjoint au cas où

- **Patrimonial** :
  - Donner des parts de SCI en nue-propriété à mes enfants pour réduire les éventuels droits de succession
  - Vendre un bien immobilier dont la défiscalisation est terminée

- **Professionnel** :
  - Reprendre un restaurant pour le plaisir
  - Accompagner mes repreneurs en cumul emploi retraite pendant 2 ans
  - Arrêter de travailler à 58 ans pour profiter de la vie

LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE QUI IMPACTENT LES “PATRIMOINES”

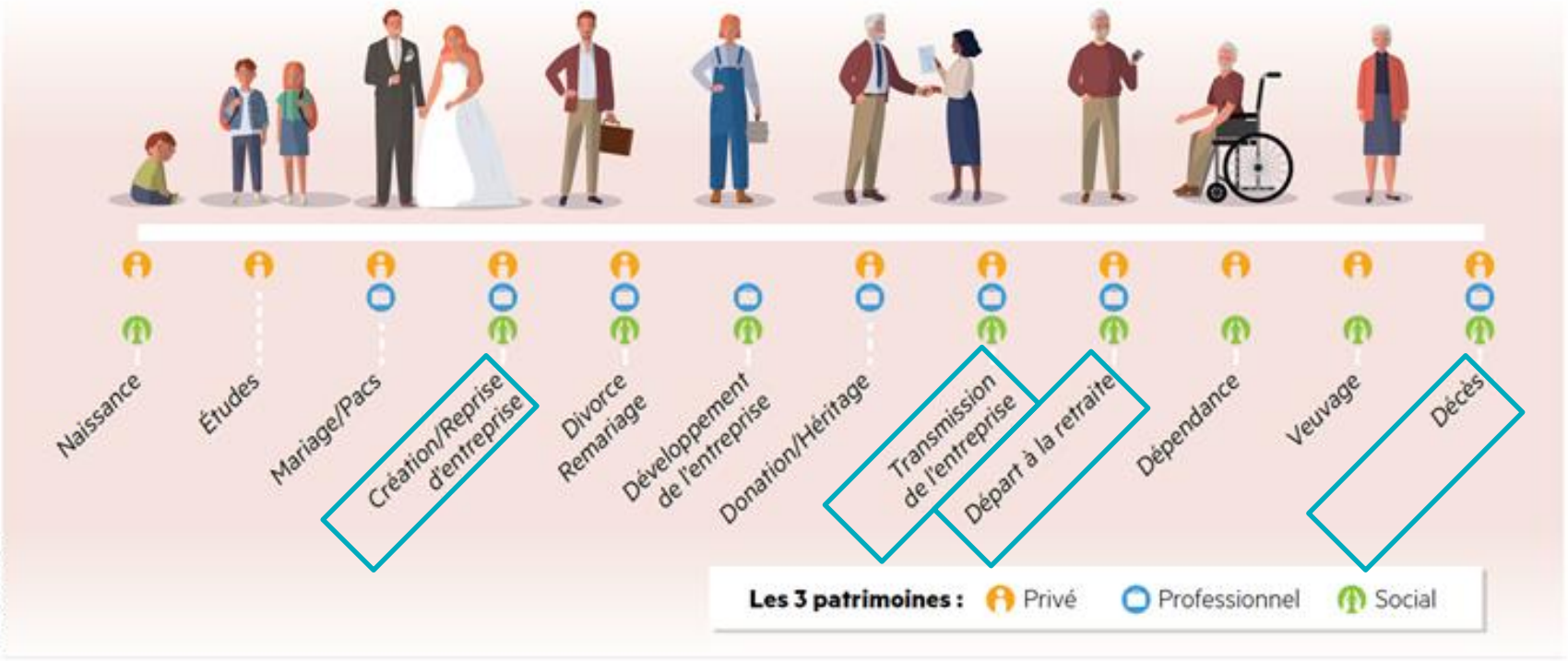

Une approche qui permet de répondre à 2 questions

1- Mon patrimoine est-il suffisant en valeur ?

Une approche qui permet de répondre à 2 questions

1- Mon patrimoine est-il suffisant en valeur?

2 - Si oui, comment l’organiser au mieux pour atteindre mon projet de vie ?

En vérifiant la capacité de son patrimoine à générer les **ressources financières** dont on a besoin, **au moment où on en a besoin**, pour pouvoir mener à bien **ses projets de vie.**

Donnez vous les moyens d’avoir les moyens au moments essentiels de votre projet de vie.

Modéliser ses revenus futurs par périodes de vie

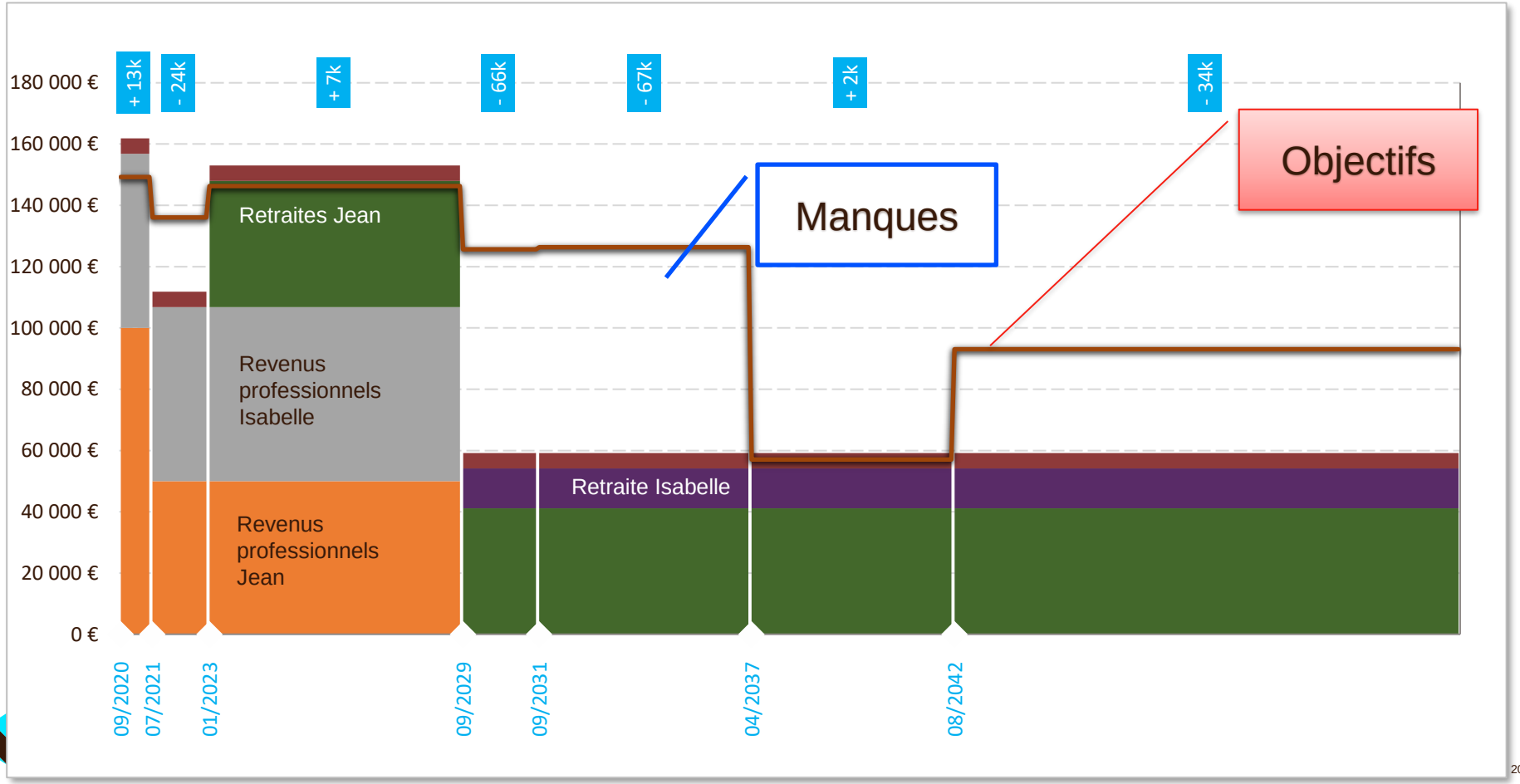

Identifier les actifs financiers et les positionner dans le projet de vie

- ✓ **Actuels**
- ✓ **Ceux qui vont arriver dans le futur : transmission d'entreprise, héritage, vente d'un bien etc.**
- ✓ **Ceux qui vont disparaitre dans le futur: donation, acquisition d'un bien, etc.**

Vous donner une visibilité graphique immédiate sur votre futur financier :

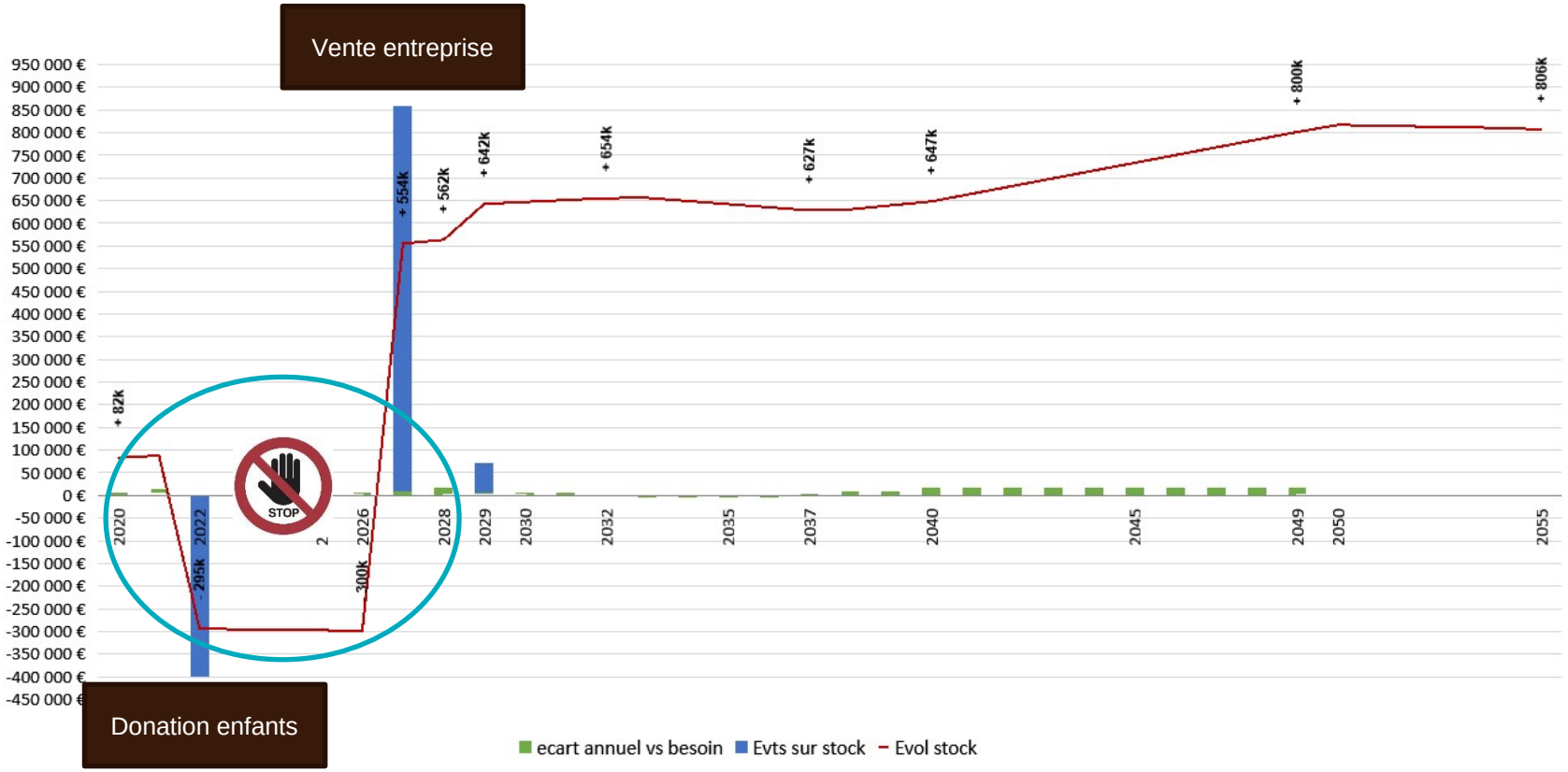

Vous conseiller au mieux pour le réaliser

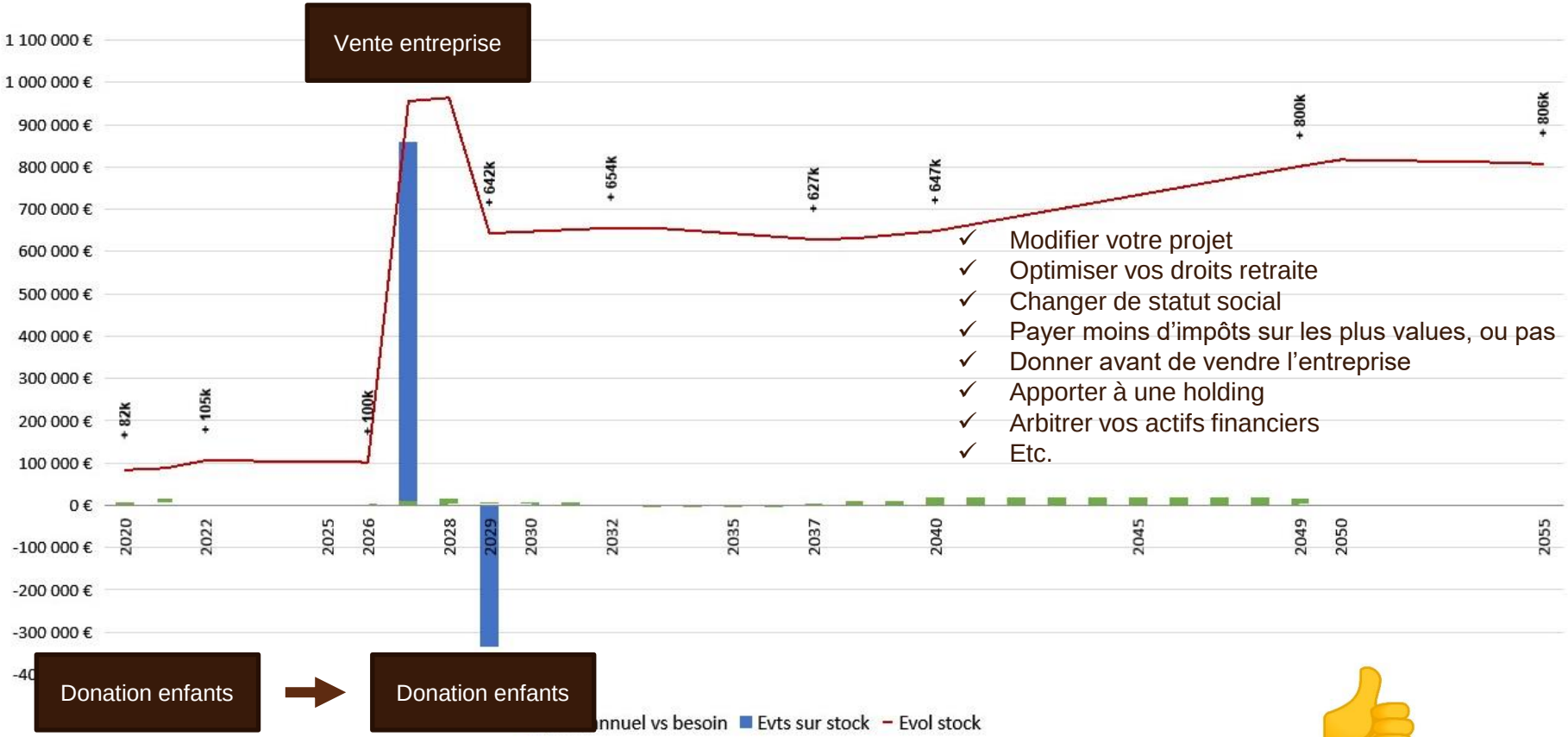

- ✓ Modifier votre projet
- ✓ Optimiser vos droits retraite
- ✓ Changer de statut social
- ✓ Payer moins d'impôts sur les plus values, ou pas
- ✓ Donner avant de vendre l'entreprise
- ✓ Apporter à une holding
- ✓ Arbitrer vos actifs financiers
- ✓ Etc.

Finalement, c’est quoi être assureur du projet de vie future ?

Modéliser financièrement le projet de vie

flux et stocks

Assurer le projet de vie avec nos solutions de prévoyance, épargne et rentes

Conseil

Social
Fiscal
Civil
Patrimonial

Notre accompagnement technique interprofessionnel

Expert comptable

Avocat

TEO
AG2R LA MONDIALE

Notaire

Quelques questions que se pose le chef d'entreprise dans un contexte de transmission cession ou donation

Patrimoine social

- Quel sera le bon âge pour cesser mon activité ?
- Quelle sera ma protection sociale à la retraite ?
- Quels seront mes revenus après la cession ?
  Me suffiront-ils ?
- Quel sera mon statut social après transmission ?
- Aurai-je un intérêt à racheter des trimestres de retraite ?
- Devrai-je envisager un cumul emploi retraite ou une retraite progressive ?
- Quelles seront les retraites de réversion pour mon conjoint en cas de veuvage ?

Patrimoine privé

- Comment organiser et anticiper ma succession ?
- Comment en limiter les droits fiscaux ?
- Quels seront les choix à faire pour organiser au mieux le rendement et la protection de mon patrimoine ?
- Comment protéger mon conjoint et ne pas le laisser dans le besoin ?
- Comment organiser au mieux les transferts de patrimoine dans la durée sans en perdre le contrôle ?

Patrimoine professionnel

- Qui seront mes interlocuteurs ?
- Un seul conseiller sera-t-il suffisant pour m'accompagner ?
- Quelle sera la fiscalité pour ma transmission ?
  Pourrai-je accéder à des allègements ?
- Devrai-je donner ou vendre l'entreprise à mon enfant ?
  Comment faire au mieux ?
- Comment préparer mon entreprise pour sa transmission ?
- Quelle sera ma situation fiscale et sociale après la cession ?
- Comment pourrai-je trouver mon repreneur ou l'entreprise idéale pour mon projet de reprise ?

Quelques exemples de solutions techniques patrimoniales envisageables

Au niveau social

- Cumul emploi retraite pour accompagner mon repreneur ou abaisser la charge que représente ma rémunération professionnelle

- Dérogation pour carrière longue en vue de liquider ma retraite avant l’âge légal (62 ans) et bénéficier d’un avantage fiscal lors de la cession

- Racheter des trimestres en rentabilisant mes disponibilités dans certains cas

- Etc.

Donation avant cession pour donner du cash aux enfants

Société valorisée 1 M€ créée et détenue à 100% par M.DUPONT

M. et Mme DUPONT sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ont 1 enfant (*aucune donation auparavant*).

Vente à tiers mais pas besoin de cet argent

Vente puis donation :	**Donation puis vente :**
Plus value 30% = 300K€ Droits de donation = 122K€ **Patrimoine transmis = 578K€**	Plus value = 0 Droits de donation = 212K€ **Patrimoine transmis = 788K€**

Gain 21%

Adaptation du régime matrimonial pour protéger le conjoint

Société valorisée 2 M€ créée et détenue à 100% par M.DUPONT

M. et Mme DUPONT sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ont 1 enfant repreneur (*aucune donation auparavant*).

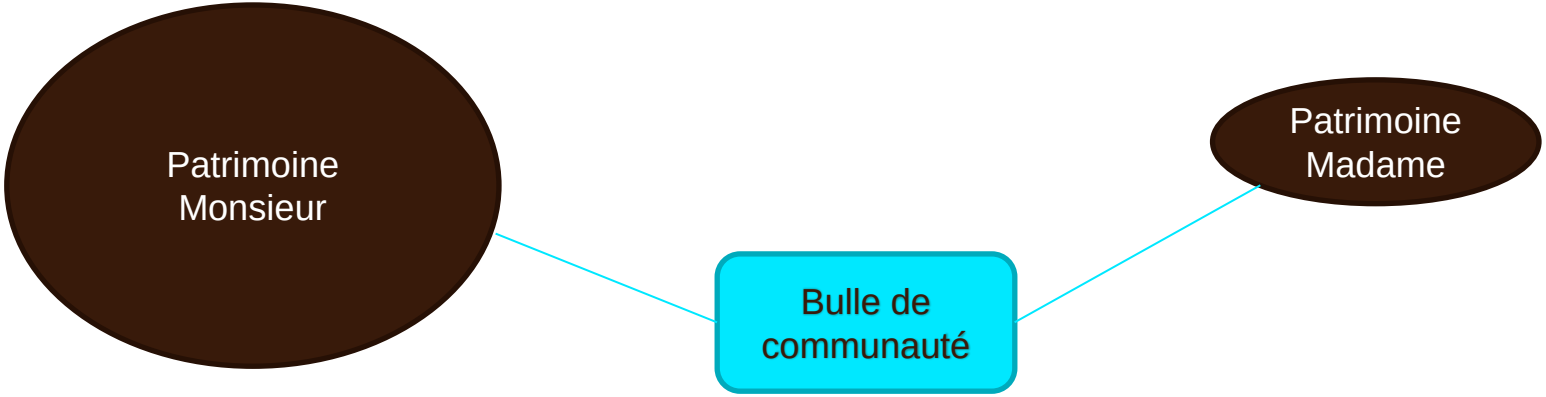

Rééquilibrer, organiser les revenus futurs du conjoint

Adaptation du régime matrimonial pour protéger le conjoint

Société valorisée 2 M€ créée et détenue à 100% par M. DUPONT

M. et Mme DUPONT sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ont 1 enfant repreneur (*aucune donation auparavant*).

Entreprise : bien propre	**Entreprise : bien commun**
Droits de donation : 1 seul abattement puis tranche à 45% = 617K€	Droits de donation : 2 abattements puis tranche à 30% = 426K€

Gain 10%

Mise en place d’un Pacte Dutreil

Société valorisée 2 M€ créée et détenue à 100% par M.DUPONT

M. et Mme DUPONT sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ont 1 enfant repreneur (aucune donation auparavant).

Sans pacte Dutreil	**Avec Pacte Dutreil en pleine propriété**
Droits de donation : 1 seul abattement puis tranche à 45% = 617K€ **Patrimoine transmis = 1383K€**	Abattement de 75% sur l’assiette puis réduction de 50% sur les droits Droits de donation : 49K€ **Patrimoine transmis = 1951K€**

Gain 28%

Impact de la loi de finances 2022 sur la transmission – morceaux choisis

- Augmentation du seuil d’exonération totale de 300K€ à 500K€ pour la vente d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité (société IS ou IR), et du seuil d’exonération partielle de 500K€ à 1M€.
- Pour les dirigeants qui ont liquidé leur retraite entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021, le délai de 24 mois et porté à 36 mois pour vendre son entreprise et bénéficier d’un avantage fiscal sur la plus value.
- Pour les fonds de commerce acquis entre 2022 et 2025, possibilité d’amortir le fonds de commerce au bilan de l’entreprise cessionnaire.
- L’échéance prévue en ce qui concerne l’abattement de 500 000€ sur la base taxable à la plus value, accessible dans le cadre d’une liquidation de sa retraite dans les 24 mois qui suivent ou précèdent la cession, est reportée au 31/12/2024.

AG2R LA MONDIALE vous propose une approche globale sur notre région

Le groupe AG2R LA MONDIALE **s'est doté des compétences, des outils et des méthodes pour vous accompagner durant toute votre vie avec une approche patrimoniale à 360° en interprofessionnalité avec vos partenaires conseils.**

Stocks / Flux

Interactions en cas de mutations patrimoniales

Patrimoine Professionnel → Fiscalité → **Patrimoine Privé** ← Fiscalité ← **Patrimoine Social**

Patrimoine Professionnel	Patrimoine Privé	Patrimoine Social
Spécialiste TEO Architecture patrimoniale de la transmission d'entreprise 18 collaborateurs	Protection du patrimoine privé et Épargne patrimoniale 24 collaborateurs	Conseillers experts en protection sociale 800 collaborateurs
1	2	80

<u>Interprofessionnalité</u>
<u>Encadrement juridique et fiscal</u>
Expert-comptable, Avocat, Notaire

21 spécialistes de l'accompagnement du professionnel du conseil dans ses missions sociales et patrimoniales

2

Merci